

Index AI : PRE01/586/2012
29 November 2012

Qatar : condamnation scandaleuse à la réclusion à perpétuité pour l'auteur du «poème du jasmin»

La condamnation à la réclusion à perpétuité prononcée jeudi 29 novembre à l'encontre d'un poète qatarien est manifestement une violation scandaleuse de la liberté d'expression, a déclaré Amnesty International.

Mohammed al Ajami, également connu sous le nom de Mohammed Ibn al Dheeb, a été jugé pour « incitation au renversement du régime » et « outrage à l'émir ».

Il a été arrêté en novembre 2011, après la publication de son « poème du jasmin », où il critiquait globalement les gouvernements de la région du Golfe, déclarant : « Nous sommes tous la Tunisie face à l'élite répressive ».

« Il est déplorable que le Qatar, qui aime se présenter sur la scène internationale comme un défenseur de la liberté d'expression, se permette de commettre selon toute apparence une violation flagrante de ce droit », a expliqué Philip Luther, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

Dans une copie du jugement qu'Amnesty International s'est procurée, il n'est fait aucune mention des raisons justifiant une peine si sévère, mais l'organisation croit savoir que les infractions dont il a été déclaré coupable reposaient sur le contenu de ses poèmes.

« Toutes les informations disponibles suggèrent que Mohammed al Ajami est un prisonnier d'opinion, incarcéré uniquement pour ses écrits. De ce fait, il doit être relâché immédiatement et sa condamnation doit être annulée », a expliqué Philip Luther.

La sentence prononcée contre cet homme a eu l'effet d'une onde de choc parmi les militants du Qatar et des autres pays de la région du Golfe, qui ont indiqué à Amnesty International qu'il la percevait comme une menace pesant sur eux tous.

L'un d'entre eux a interprété le procès d'al Ajami comme le « procès du Printemps arabe », sonnait comme un avertissement à l'intention de toutes celles et ceux souhaitant le propager dans les pays du Golfe.

« Nous attendions une tout autre décision de la part du Qatar », a dit un militant, faisant allusion aux propos des représentants de l'État sur les élections législatives et la liberté d'expression.

Le Qatar accueille le siège du grand média Al Jazeera, qui a été salué pour sa couverture des soulèvements qu'a connus la région ces deux dernières années. Cependant, le pays contrôle étroitement la liberté de la presse et la liberté d'expression, n'acceptant aucune critique contre le gouvernement.

Les observateurs n'ont pas été autorisés à pénétrer dans la salle d'audience, et al Ajami était absent lors du

prononcé du jugement. Il devrait interjeter appel.